

Publication diffamatoire sur le site internet « nuqudy.com ».

1) Trafic de cigarettes et de matériels militaires ou à double usage vers l'Iran.

En principe, il appartient à Cargolux de répondre à ces allégations qui ont été examinées, à notre connaissance, à deux reprises par la société ainsi que par des auditeurs externes. Aucune remarque nous concernant a été relevée. De notre part, nous réfutons catégoriquement toute implication ou participation dans la société « Malu » ou autre structure où nous aurions profité financièrement des activités de Cargolux en Iran.

Jean-Claude Knebeler a effectué un seul voyage en Iran, en février 2005 et en compagnie de M. Jean-Claude Vesque de la Chambre de Commerce du Luxembourg. Ce voyage était destiné à explorer le potentiel dans cette région. Comme conclusion il fut décidé de ne pas organiser de mission officielle dans cette région.

Il est également faux de dire que le gouvernement luxembourgeois aurait ordonné Cargolux à continuer ses vols sur Téhéran. Le choix des destinations à desservir appartient entièrement à la compagnie.

Il est faux de dire que Jean-Claude Knebeler aurait « couvert » d'hypothétiques « agissements iraniens » en tant que membre du Conseil d'administration de Cargolux. Il a été nommé au CA de Cargolux par le gouvernement luxembourgeois qu'en novembre 2009 quand Cargolux n'opérait déjà plus de vols vers Téhéran.

2) Trafic d'influence lors de l'acquisition d'une participation dans Cargolux par Qatar Airways.

Ni Jean-Claude Knebeler, ni Jeannot Krecké ont été impliqués dans cette transaction qui était conduite par M. le Ministre des Finances ainsi que par un comité de représentants d'actionnaires dont Jean-Claude Knebeler ne faisait pas partie. Le rapport récent de PWC prouve ceci de façon très claire.

Jean-Claude Knebeler et Jeannot Krecké ne disposaient à aucun moment d'une carte de crédit émise par une entité étrangère, ni d'autres moyens de paiement, pour influencer qui que ce soit.

3) Trafic d'influence pour le compte du Qatar lors de l'acquisition de deux banques de la place luxembourgeoise.

Aucun de nous deux n'a à un moment ou un autre été impliqué ou même informé des transactions menant à l'acquisition des banques Dexia/BIL et KBL par des structures qataries. Ces négociations étaient pilotées par le Ministère des Finances.

4) Espionnage pour le compte de M. Lakshmi Mittal dans le cadre de l'acquisition d'Arcelor.

Jean-Claude Knebeler n'a à aucun moment été impliqué dans les négociations et ne disposait donc pas d'informations qui auraient pu intéresser la partie Mittal. Il n'a jamais eu de communication téléphonique, électronique ou orale avec M. Mittal ou avec un de ses représentants à l'époque de l'OPA.

Jeannot Krecké a été nommé au Conseil d'administration d'ArcelorMittal par le gouvernement luxembourgeois, actionnaire de la compagnie, et non pas en lieu de remerciement quelconque de la part de M. Lakshmi Mittal.

5) Démission de Jeannot Krecké

A aucun moment Jeannot Krecké n'a été forcé de démissionner de ses fonctions de ministre. Déjà en juin 2009, il a informé les responsables de son parti qu'il n'allait pas terminer ce second mandat et qu'il allait, dans la deuxième partie de son mandat, demander à pouvoir bénéficier de sa pension légale. Il démissionna en janvier 2012 et pris sa retraite à 62 ans.

Conclusion : Si les auteurs ou les personnes qui se cachent derrière les auteurs de cet article disposent de quelques éléments tant soit peu tangibles pour mettre en cause notre intégrité personnelle et professionnelle, nous les invitons à les présenter au Procureur d'Etat sans tarder.